



CONTRAT DE GARANTIE AUPRÈS DE REFRESH

RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT ET CONTRAT				
En signant ce contrat de garantie (le « contrat »), je, soussigné (le « client »), reconnais avoir reçu le contrat et lu l'intégralité de son contenu, et avoir accepté les modalités et les conditions des présentes. Je reconnais que Refresh aura accepté ma demande de compte de crédit avec garantie Refresh une fois que j'aurai (1) conclu un contrat de garantie, (2) conclu le contrat de crédit garanti auprès de Refresh, (3) reçu une carte par l'émetteur de la carte, DCBank.				
Prénom du client :	Second prénom du client :	Nom de famille du client :	Numéro de téléphone du client (domicile) :	Numéro de téléphone du client (travail ou autre) :
Adresse du client :		Ville :	Province :	Code postal :
Profession du client :	Date de naissance du client :	Numéro de téléphone cellulaire :	Courriel du client :	
Signature du client :			Date :	

Encadré – Renseignements et frais		
Frais ou renseignements	Montant (le cas échéant)	Détails
Taux d'intérêt	0,00 %	Les fonds en garantie rapporteront un intérêt de 0,00 %.
Composition des intérêts du crédit	Mensuelle	
Montant des fonds en garantie		
Retrait des fonds en garantie		Pas autorisé (sous réserve de l'art. 6 du contrat de garantie)
Méthode de calcul du solde		Les intérêts sont calculés à l'aide de la méthode du solde moyen quotidien
Fréquence du relevé périodique		Vous recevrez un relevé annuel détaillant l'état des fonds en garantie que vous avez versés

1. LA FACILITÉ DE CRÉDIT

1.1 La carte avec garantie (la « carte ») que l'émetteur de la carte émet à mon nom me permettra d'accéder au crédit (la « facilité de crédit ») que Refresh Card Solutions inc. (« Refresh ») m'a accordé. Pour obtenir un crédit auprès de Refresh, je dois conclure un contrat de crédit garanti auprès de Refresh et un contrat de garantie auprès de Refresh (ensemble, les « contrats avec Refresh »). Les modalités et les conditions de la convention du titulaire de carte de l'émetteur de la carte régissent mon utilisation de la carte; les modalités et les conditions des contrats avec Refresh régissent le crédit que Refresh m'a accordé. Les expressions « je », « me / m' », « mon / ma / mes » et « moi » désignent le demandeur de crédit; l'expression « Refresh » désigne Refresh ou

ses mandataires. Les contrats avec Refresh sont conclus entre moi et Refresh. Je conserverai une copie des contrats avec Refresh avec mes dossiers importants.

1.2 Je comprends et accepte que, pour obtenir une facilité de crédit, je dois fournir à Refresh des exemplaires dûment remplis et signés des contrats avec Refresh, ainsi qu'une certaine somme d'argent, définie à l'article suivant. Il est possible que je verse éventuellement des sommes d'argent supplémentaires. L'argent que je verse à Refresh maintenant, tel que le précise l'encadré Renseignements et frais, ou à l'avenir (les « fonds en garantie ») sera assujéti aux modalités des contrats avec Refresh.

1.3 Les fonds en garantie :

- seront détenus dans un compte auprès d'une institution de dépôts (l'« institution de dépôts ») et je n'aurai aucun droit de retrait dans ce compte (le « compte Refresh »).
- garantissent à Refresh le paiement et l'exécution intégrale de mes obligations (les « obligations ») en vertu de mon contrat de crédit garanti auprès de Refresh.
- commenceront à produire des intérêts dès qu'ils seront déposés dans le compte Refresh par l'institution de dépôts.

1.4 Les caractéristiques particulières, telles que la possibilité que les fonds en garantie rapportent des intérêts, sont précisées dans l'encadré Renseignements et frais.

1.5 Refresh consignera l'information sur mes fonds en garantie en tenant des registres distincts et me fournira un relevé annuel indiquant le montant des fonds en garantie que j'ai remis à Refresh. Ces registres des fonds en garantie constitueront mon compte de garantie (« compte de garantie ») auprès de Refresh.

2. PROPRIÉTÉ DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT

2.1 Je comprends que la facilité de crédit peut uniquement être accordée à titre individuel. Refresh peut débloquer les fonds en garantie relatifs à la facilité de crédit à la demande de la personne à laquelle la facilité de crédit a été accordée; Refresh ne sera pas tenue responsable du déblocage des fonds en garantie.

3. ENGAGEMENT ET OCTROI D'UNE SÛRETÉ EN FAVEUR DE REFRESH

3.1 Dès que je verse mes fonds en garantie à Refresh, je donne en gage et accorde à Refresh une sûreté à l'égard des fonds en garantie pour garantir mes obligations. Je renonce irrévocablement et inconditionnellement à toute possession et à tout contrôle (y compris tout contrôle relatif au placement) et, à compter de cette date, j'octroie une sûreté et je cède à Refresh tous mes droits, titres et intérêts relativement à tous les fonds en garantie.

3.2 J'accepte de prendre toutes les mesures demandées par Refresh pour protéger ou valider le privilège de premier rang de la sûreté de Refresh à l'égard des fonds en garantie. En outre, j'octroie à Refresh tous mes droits, titres et intérêts, le cas échéant, relativement au compte Refresh.

3.3 Je consens à ce que Refresh ait pleinement accès aux fonds en garantie dans le compte Refresh et à ce que l'institution de dépôts agisse selon les instructions de Refresh (et non selon les instructions d'un tiers) en ce qui concerne les fonds en garantie ou le compte Refresh.

3.4 Je renonce au bénéfice de toute exemption existant en vertu des lois de la province où je réside ou de toute autre compétence applicable en ce qui concerne mes obligations et (ou) les fonds en garantie.

4. INTÉRÊTS PRODUITS PAR LES FONDS EN GARANTIE

4.1 Sauf indication contraire dans l'encadré Renseignements et frais, les fonds en garantie ne produisent pas d'intérêts. Toutefois, si les fonds en garantie rapportent des intérêts au taux fixé périodiquement par l'institution de dépôts, en aucun cas Refresh n'est tenue de payer ces intérêts produits par les fonds en garantie ou par tout

compte Refresh. Les intérêts courus sur ma partie de l'ensemble des fonds en garantie combinés seront versés dans le compte Refresh et constitueront un produit garantissant mes obligations.

4.2 J'accepte que Refresh puisse conserver, à titre de redevances administratives, le solde de tous les intérêts courus au-delà du taux stipulé. Refresh me transmettra un relevé annuel indiquant le solde de mes fonds en garantie.

5. FRAIS

5.1 J'accepte de payer tous les frais de service et de tenue de compte relatifs à mon compte Refresh et à ma facilité de crédit, le cas échéant, qui sont détaillés dans l'encadré Renseignements et frais. J'autorise Refresh à déduire automatiquement ces frais, pour qu'ils soient dûment versés, du solde de mes fonds en garantie dans le compte Refresh.

5.2 En outre, je comprends et j'accepte que Refresh pourra recevoir des rétributions de l'institution de dépôts pour l'établissement ou la tenue du compte Refresh.

6. DÉFAUT À L'ÉGARD DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT; RETRAIT DES FONDS EN GARANTIE PAR REFRESH

6.1 Je serai en situation de défaut en vertu du présent contrat si je suis en défaut à l'égard du contrat de crédit garanti auprès de Refresh, y compris en cas de non-respect de mes obligations de paiement à leur échéance, et ce, à tout moment (dans chaque cas, un « défaut »). En cas de défaut, Refresh aura le droit de retirer des montants de mes fonds en garantie et d'appliquer ces montants à mes obligations, sans m'envoyer un avis ou une demande de paiement. Les droits susmentionnés s'ajoutent à tous les autres droits de Refresh prévus par la loi ou par mon contrat de crédit garanti. J'autorise Refresh à retirer des fonds en garantie du compte Refresh et à affecter ces fonds en garantie en règlement de l'une de mes obligations, y compris pour le paiement de toute somme que je dois à Refresh ou à toute entité membre du groupe de Refresh.

6.2 Si ma facilité de crédit est conjointe, Refresh est expressément autorisée à retirer du compte Refresh tous les fonds en garantie versés au titre de cette facilité de crédit ou en règlement de toute obligation due à Refresh, ou à toute entité membre du groupe de Refresh, par toute autre partie à la facilité de crédit, même si je ne suis pas responsable d'une telle créance, et ce, quelle que soit la personne qui a fourni les fonds en garantie relatifs à la facilité de crédit.

7. PROCURATION

Je constitue et nomme irrévocablement par les présentes Refresh mon mandataire véritable et légitime, avec pouvoir de substitution pour accomplir en mon nom tous les actes et toutes les mesures, effectuer tous les endossements ou enregistrements, et signer et remettre l'ensemble des conventions, documents et instruments que Refresh, à sa seule discrétion, juge nécessaires ou souhaitables pour exécuter les dispositions et les objectifs du présent contrat ou pour exercer ses droits et recours, étant entendu que ce mandat ne sera exercé uniquement après qu'il se soit produit un cas de défaut qui se poursuit. Par les présentes, je ratifie et accepte de ratifier tous les actes de tout mandataire accomplis conformément au présent article. Cette procuration étant accompagnée d'un intérêt, elle ne pourra être révoquée ou résiliée par un acte quelconque et restera pleinement en vigueur jusqu'à la résiliation du présent contrat.

8. REMBOURSEMENT DES FONDS EN GARANTIE

Refresh s'engage à me retourner à ma dernière adresse connue figurant dans ses dossiers le solde des fonds en garantie dans le compte Refresh dans les 90 jours suivant la plus tardive de ces dates : (i) la résiliation de mon compte Refresh; ou (ii) l'exécution et le paiement intégraux de toutes mes obligations (qui peuvent comprendre les opérations par carte traitées par les commerçants après l'annulation de la carte).

9. DROIT APPLICABLE; CESSION; ETC.

9.1 Ce contrat, ainsi que la sûreté et les droits de Refresh à titre de créancier en vertu des présentes, sont régis par les lois de la province dans laquelle je réside.

9.2 Refresh se réserve le droit de nommer une nouvelle institution de dépôts, à sa seule discrétion. Refresh peut, à sa seule discrétion, céder ses droits et obligations en vertu du présent contrat.

10. ADRESSE ACTUELLE

Je comprends qu'il est de mon devoir de tenir Refresh informée de mon adresse actuelle et que Refresh utilisera la dernière adresse qui lui aura été fournie par moi ou par Postes Canada.

11. PROCÉDURES JUDICIAIRES; DIFFÉRENDS.

Je déclare qu'il n'y a aucune procédure judiciaire ou de faillite en cours qui pourrait affecter la sûreté de Refresh grevant les fonds en garantie. Je n'ai pas tenté et ne tenterai pas de transférer la sûreté grevant les fonds en garantie à une personne autre que Refresh ou d'offrir les fonds en garantie pour toute obligation autre que mes obligations à l'égard de Refresh. En signant la demande de facilité de crédit et en fournissant les fonds en garantie, j'accepte d'être lié par les modalités du présent contrat. Si mon compte Refresh, mon compte de garantie ou mes fonds en garantie sont visés ou susceptibles d'être visés par une procédure judiciaire, je comprends que le solde total de mes fonds en garantie dans le compte Refresh (même si une seule partie au compte Refresh est concernée) peut être bloqué jusqu'à ce que la question soit résolue. Si Refresh ou l'institution de dépôts retient les services d'un avocat pour défendre ou faire valoir ses droits en vertu du présent contrat ou pour obtenir des services juridiques relativement au présent contrat, je paierai à Refresh ou à l'institution de dépôts tous les honoraires juridiques et les frais de justice raisonnables qu'elles ont engagés.

12. DÉSHÉRENCE.

Je comprends que, s'il n'y a aucune activité concernant ma facilité de crédit ou le compte Refresh pendant une période prescrite, les fonds en garantie peuvent être présumés avoir été abandonnés et, le cas échéant, ils seront en déshérence et deviendront la propriété de l'organisme gouvernemental approprié en vertu de la loi applicable. Une fois que les fonds en garantie ont été mis en déshérence, les intérêts cesseront de courir ou d'être payés. Je recevrai un préavis écrit, envoyé à ma dernière adresse connue dans les dossiers de l'institution de dépôts, avant la prise de toute mesure concernant les montants abandonnés.

13. MODIFICATION.

Je comprends que Refresh se réserve le droit de modifier le présent contrat à tout moment et que je serai informé(e) de toute modification, avant son entrée en vigueur, dans mon relevé annuel, mon relevé périodique concernant ma facilité de crédit ou dans un avis envoyé par la poste à mon adresse actuelle.

14. DISPOSITIONS DIVERSES.

Dans la mesure où la loi applicable ne l'interdit pas, je renonce par les présentes à mes droits, le cas échéant, en vertu de toutes les dispositions de la loi applicable qui, de quelque manière que ce soit, limiteraient, restreindraient ou affecteraient autrement les droits et recours de Refresh en vertu des présentes ou imposeraient des obligations supplémentaires à Refresh. Je renonce également au droit de recevoir tout avis, état de financement ou bilan de vérification émis par tout registre qui confirme l'enregistrement d'un avis ou état de financement requis concernant le présent contrat.